



**snepap**  
Syndicat National de  
l'Ensemble des Personnels  
de l'Administration Pénitentiaire



## MOBILISATION DU SPIP DE L'ORNE

La loi de transformation de la fonction publique, dans ses lignes directrices, met à mal les valeurs de la Fonction Publique et la mobilité des agents du Ministère de la Justice.

Dorénavant on ne parlera plus de « mobilité » mais de « recrutement ». Nous pensions pourtant tous avoir déjà été recrutés !

Fini le principe d'égalité de traitement des demandes de mobilité par des critères objectifs. Les « recrutements » seront aussi aléatoires que notre devenir.

Il ne s'agit là que d'une première étape. Le droit à la mobilité pourrait devenir à court terme un devoir : l'obligation de mobilité serait donc la prochaine étape.

Les SPIP, tous corps confondus, ne veulent pas être l'alibi d'une administration et d'un ministère qui veulent faire croire qu'ils luttent contre la récidive mais ne s'en donnent pas les moyens.

Notre fonction repose sur des textes et des valeurs fondamentaux.

Nos missions sont sociétales.

**Nous avons besoin de conserver le statut et d'obtenir les moyens pour lutter contre la récidive !**

**Et si aujourd'hui, on ne se laissait pas faire ?**

Inspiré par ceux qui, avant nous, ont annoncé leur entrée dans le mouvement et désirant partager ce moment avec tous les SPIP de France.

Nous annonçons qu'après s'être réunis en Assemblée Générale le 02 décembre 2019, les CPIP du SPIP de l'Orne ont décidé à l'unanimité des modalités d'actions suivantes :

- de rejoindre le mouvement national du 05 décembre concernant la réforme des retraites ;
- de faire de la journée du 10 décembre (date du Comité Technique Ministériel), une journée « SPIP MORT » : aucun entretien, aucune présence en réunion, pas de téléphone et pas de mails, excepté pour la personne de permanence en ce qui concernera les urgences ;
- d'apposer en signature de mail à compter de ce jour : « Les agents du SPIP de l'Orne se mobilisent pour défendre les principes et les valeurs de la Fonction Publique. Nous demandons pour le traitement des actes de mobilité le maintien d'un dispositif équitable en présence des syndicats ».

Ces modalités seront revues en équipe après cette journée du 10 décembre.

A Argentan, le 03/12/2019